



**SYNDICAT MIXTE
MOSELLE AMONT**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
2023**

Sommaire

• La compétence GEMAPI	3
• Le territoire	4
• Éditorial	5
• Le bureau	6
• Le comité syndical	6
• L'équipe administrative et technique	7
• 2023 en images	8
• Projets & Programmes	9
• Règlement d'intervention	23
• Prévention des inondations	24
• Étude sur la ressource en eau	26
• Création participative de notre logo	26
• Partenariat	27
• Financement du service	28
• Aides financières des partenaires	29
• Réunions statutaires	30
• Perspectives 2024	31



La compétence GEMAPI

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a créé une compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, dite « GEMAPI ». La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a repoussé sa mise en œuvre au 1er janvier 2018.

Les sept établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre présents sur les bassins versants de la Moselle vosgienne ont initié des discussions. Il s'agissait de définir les contours d'une structure unique à l'échelle de ce bassin versant permettant d'assurer l'exercice de cette nouvelle compétence ainsi que l'animation et la mise en œuvre des démarches de gestion d'une partie du grand cycle de l'eau sur l'ensemble du territoire.

A l'issue d'un important travail de concertation, ces sept EPCI ont conclu à la pertinence de la création d'un syndicat mixte fermé qui se verrait transférer l'exercice de la compétence GEMAPI sur la partie de leurs territoires comprise dans le bassin de la Moselle amont.

Le Syndicat Mixte Moselle Amont (SMMA) a ainsi été créé le 1er février 2022. Il est GEMAPI au sens de l'article L. 211-7 I 1°, 2°, 5° et 8° du code de l'environnement sur son périmètre soit :

- L'aménagement des bassins versants,
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau (le SMMA n'a pas inclus ces deux derniers types de milieux),
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines.



Le territoire

Cours d'eau
2 491 km



7 EPCI
145 communes



Habitants
184 687



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
ÉPINAL



VOSGES SECRÈTES
la Communauté de Communes de
la Porte des Vosges Méridionales



Communauté de Communes
BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES

L'agglomération



Saint-Dié des
vosges



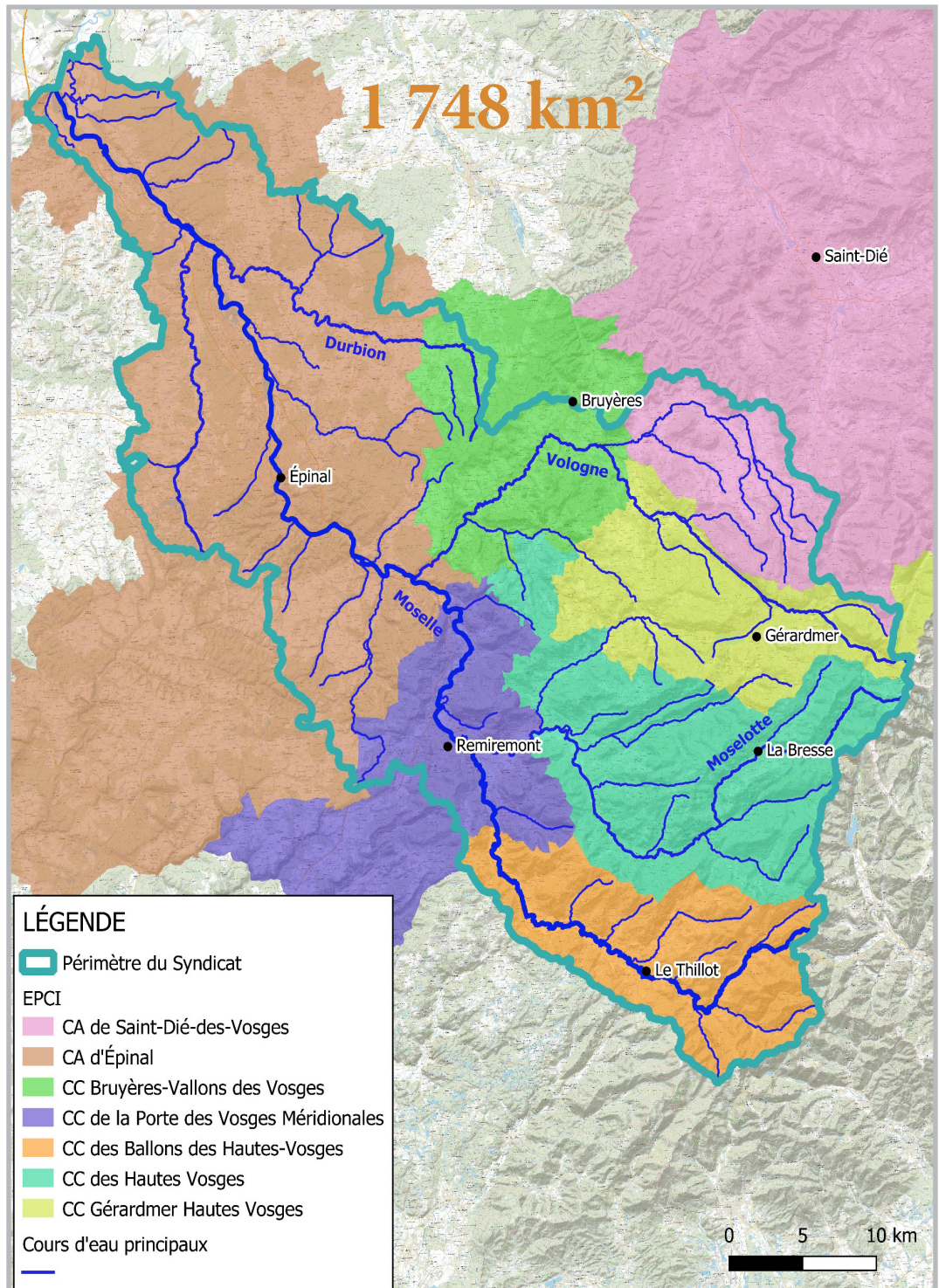
Communauté
de Communes
des Ballons des Hautes Vosges



Gérardmer
Hautes Vosges
Communauté de Communes



HAUTES
VOSGES
communauté
de communes



La création du Syndicat Mixte Moselle Amont le 1er février 2022 a concrétisé la volonté des élus vosgiens du bassin versant de la Moselle de travailler ensemble pour nos rivières.

Au-delà de la compétence GeMAPI, c'est une grande responsabilité qui a été confiée aux élus et agents du syndicat. Celle de construire une structure capable de faire plus et mieux que ce qui aurait été fait par chacun isolément.

Il faut être clair, un tel objectif ne peut pas être atteint en si peu de temps. Mais je voudrais mettre en avant plusieurs signes positifs.

Il y a tout d'abord la compétence et la motivation de l'équipe technique qui a pu être en grande partie rassemblée sur un même site au cours de l'année 2023. Les qualités et l'expérience de chacun bénéficient ainsi au groupe et donc à la qualité de nos actions.

Il y a également les excellentes relations tissées avec l'ensemble de nos partenaires : services de l'État, Agence de l'Eau, collectivités, associations... Les échanges sont permanents et font avancer nos projets en toute concertation.

Et je ne veux pas manquer de souligner le très fort engagement de mes collègues vice-présidents, membres du bureau et délégués. Les projets GEMAPI impliquent autant que possible un suivi politique au côté des agents. Il est pleinement assuré. Pour autant, la construction de notre syndicat n'est pas un long fleuve tranquille. Il reste encore beaucoup à faire pour stabiliser notre structure.

nos rivières nous rassemblent

En matière budgétaire notamment, nous ne disposons pas d'une visibilité suffisante sur les années à venir. C'est pourtant indispensable pour mener

nos projets en toute sécurité et en lien avec nos EPCI qui doivent pouvoir anticiper leur participation financière des années à venir.

Le point de blocage vient de la réglementation qui nous impose d'imputer nos travaux de gestion des milieux aquatiques en section de fonctionnement. Une exigence qui nous rend inéligible au FCTVA, nous interdit certaines subventions et nous empêche d'emprunter. Il est indispensable pour les syndicats comme le nôtre que cette réglementation évolue et que nos travaux soient considérés comme des investissements.

Un autre point à développer est la communication vers les élus et le grand public. Il est important que chacun connaisse le champ d'intervention de notre jeune syndicat.

C'est pourquoi à travers ce premier rapport d'activité, nous avons souhaité mieux faire connaître le SMMA en expliquant notamment l'ensemble des projets, engagés ou pas.

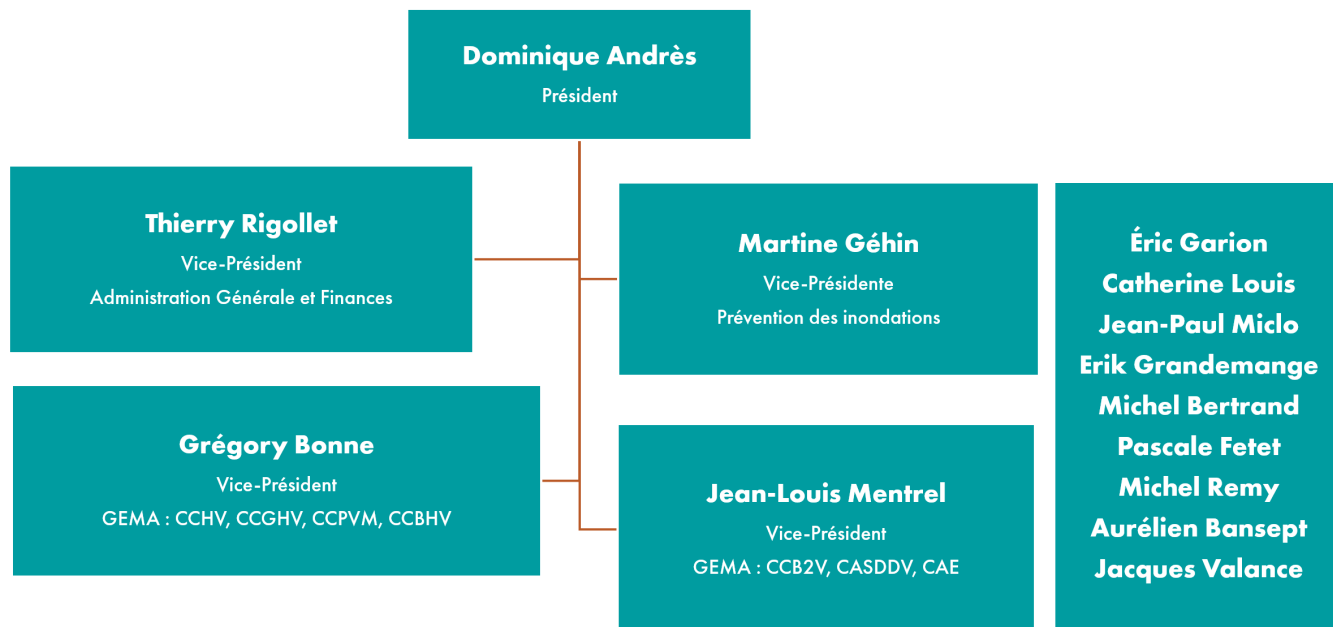
Et si un élément doit ressortir de cette présentation, c'est la solidarité instaurée entre les collectivités couvrant le bassin versant. Solidarité qui s'exerce tant pour la gestion des milieux aquatiques que pour la prévention des inondations.

La Moselle, le Neuné, la Vologne, le Durbion, la Cleurie, la Moselotte, l'Avière et tous leurs affluents sont un bien commun qui nous rassemble.

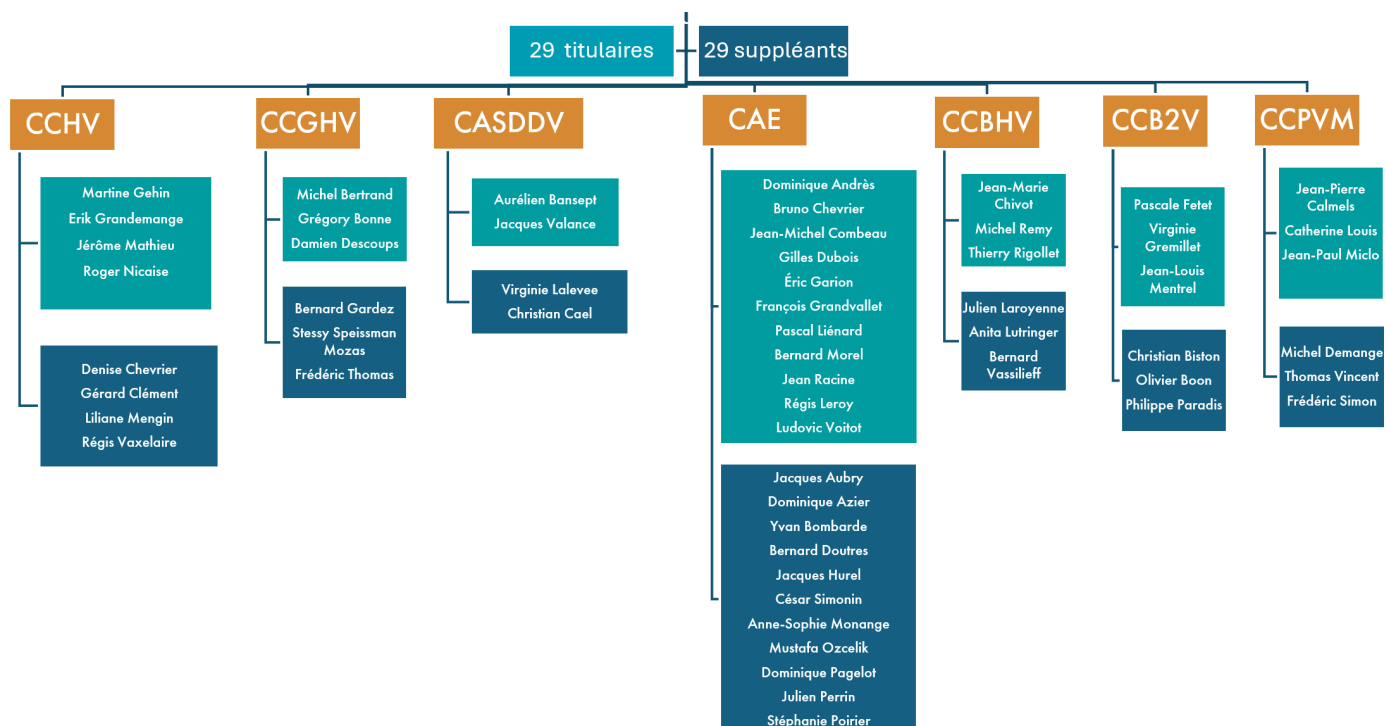


Le bureau

Chaque EPCI y est représenté par 2 élus, soit 14 membres. Pour plus d'efficacité en cette phase de construction du syndicat, le bureau dispose d'une très large délégation confiée par le comité syndical.



Le comité syndical



L'équipe administrative et technique

Agents ayant exercé en 2023



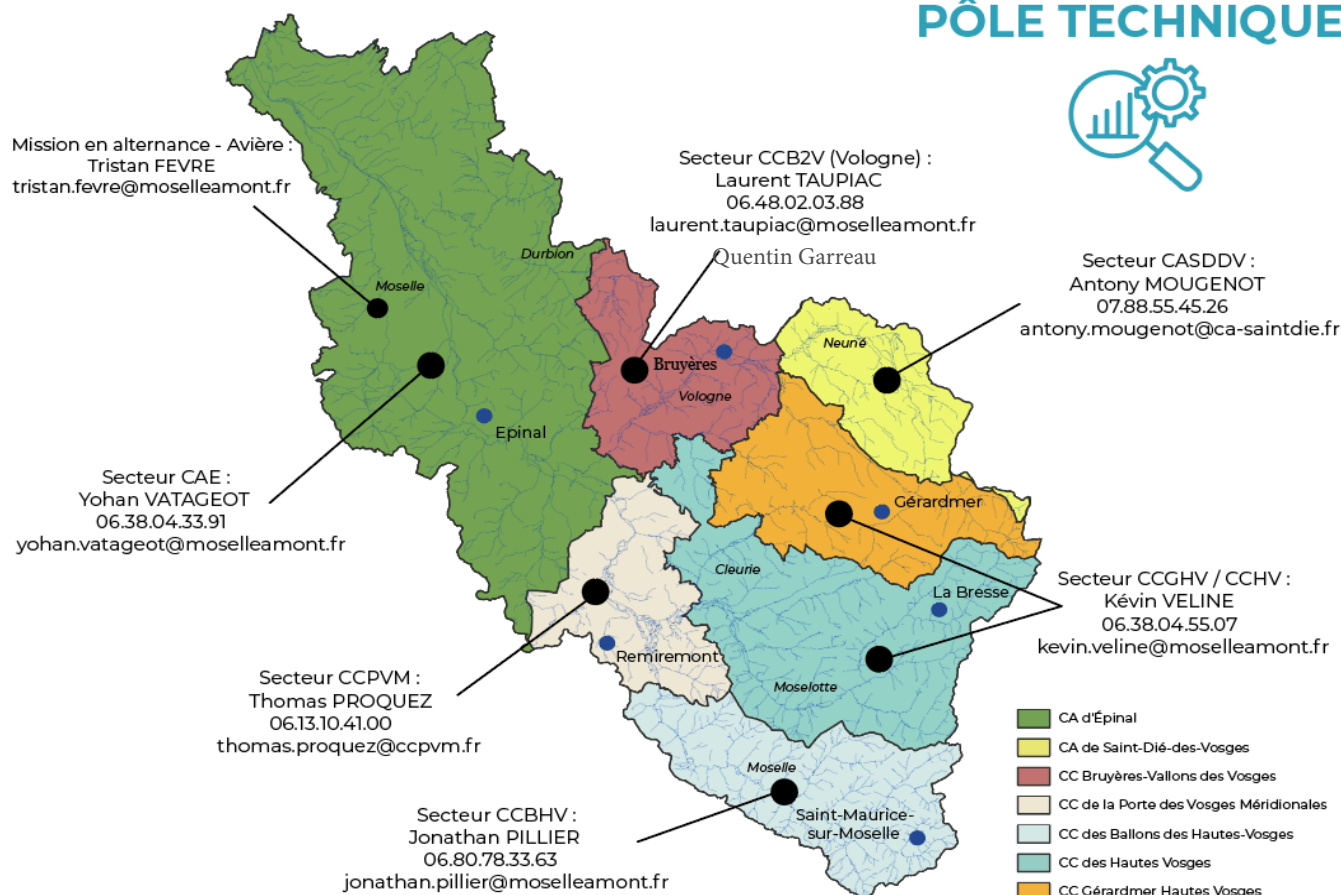
3 rue de la Gare 88380 Arches 03 29 82 56 74

syndicat-mixte@moselleamont.fr

www.moselleamont.fr

Directrice : Valérie Henon

PÔLE TECHNIQUE



Secrétariat : Marine Lesueur

Formation administrative en alternance : Sylvain Gancarz

2023 en images

Janvier



La Moselle à Épinal le 1er janvier

Février



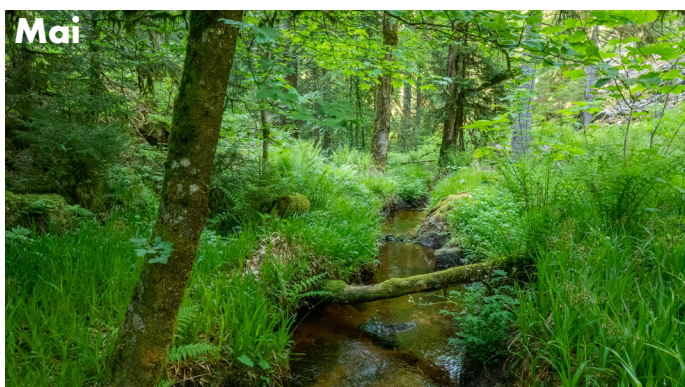
Le seuil de Ranfaing avant son effacement par la fédération de pêche

Avril



Ruisseau et tourbière de Belbriette

Mai



Concertations pour préserver la grande qualité des eaux du Barba

Juin



Journée sur le terrain des élus et partenaires

Août



Lancement des travaux sur le Grand Fouchot

Novembre



La Moselle et ses affluents en crue

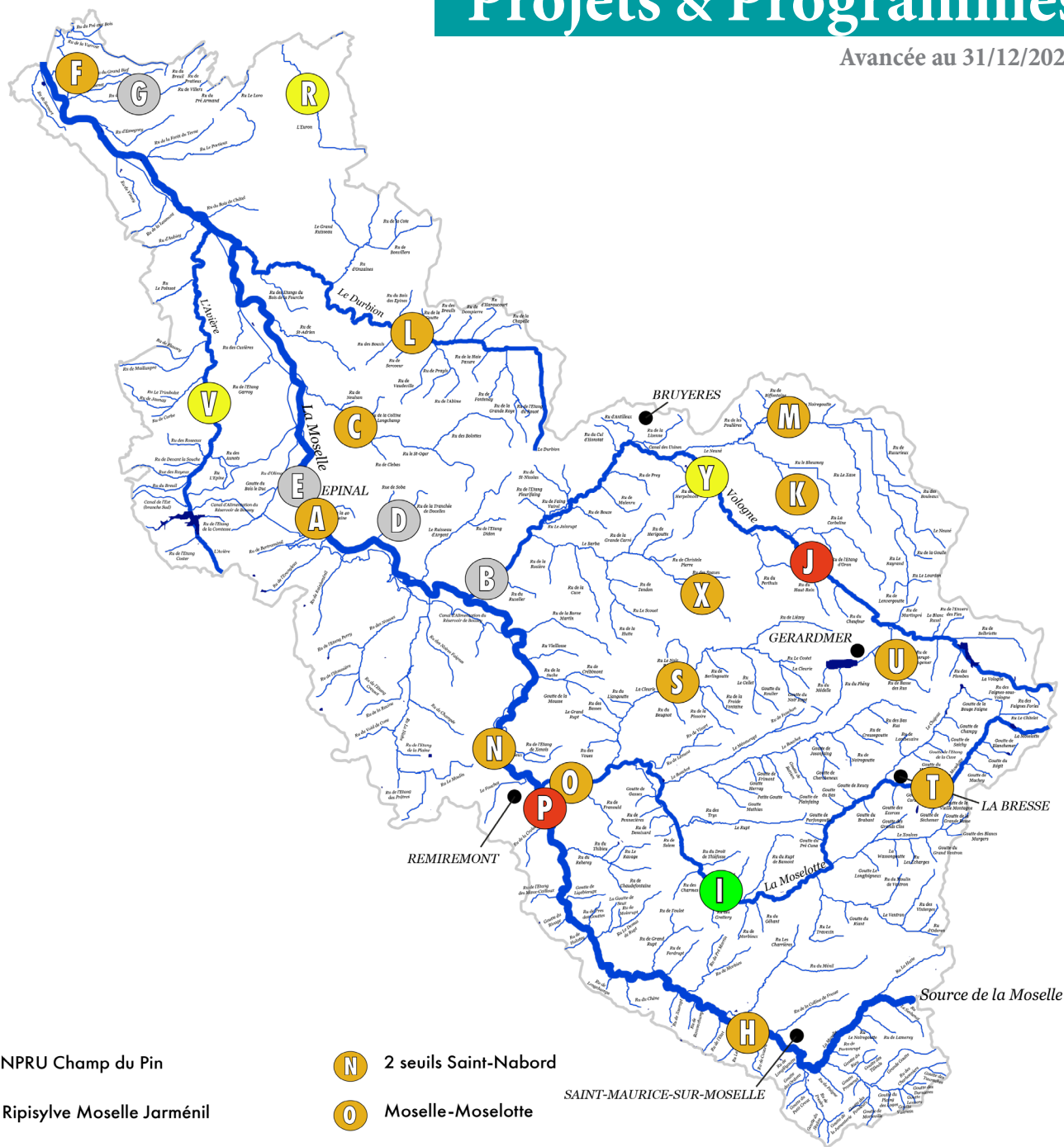
Décembre



Restitution des études sur des digues et des ouvrages de protection

Projets & Programmes

Avancée au 31/12/2023



A NPRU Champ du Pin

B Ripisylve Moselle Jarménil

C Le Saint-Oger

D Ruisseau de Soba

E Traversée d'Épinal

F Etangs Socourt-Chamagne

G Affluent Moselle

H Moselle Source à Rupt-sur-Moselle

I Bassin versant Moselotte

J Bassin versant Vologne

K Animation Mulette perlière

L Bassin versant Durbion

M Neuné

N 2 seuils Saint-Nabord

O Moselle-Moselotte

P Affluents Moselle-Moselotte

Q Zones humides

R Bassin versant Euron

S Cleurie

T Bassin versant Haute-Moselotte

U Grands lacs vosgiens

V Avière et affluents

X Animation territoriale Haut Barba

Y Friche de Beauménil

● En réflexion

● Diagnostic

● Élaboration du programme

● Travaux en cours

● Projet réalisé



Restauration de la Moselle NPRU Champ-du-Pin Épinal

Une étude a été menée pour identifier des aménagements à réaliser sur le cours d'eau de la Moselle ainsi que sur les berges en recherchant au maximum un retour à un milieu « naturel » permettant une meilleure appropriation par les riverains.

La zone d'étude s'étend 250m en amont du barrage Bragard jusqu'au pont piéton à proximité de l'espace cours sur la commune d'Épinal. Cette étude s'inscrit dans une réflexion plus large menée dans le cadre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain du quartier du Champ du Pin visant à transformer durablement le quartier et le lien à la Moselle.

L'étude et les travaux sont sous maîtrise d'ouvrage de la ville d'Épinal.

Les travaux qui concernent la GEMAPI sont l'aménagement des berges et la plantation d'une ripisylve sur l'île.



Mise en place d'une ripisylve sur la Moselle au niveau du pont d'Archettes à Jarménil

Action proposée dans le cadre de l'étude préalable à la restauration de la Moselle et ses affluents et inscrite dans le CTEC, contrat signé entre la Communauté d'Agglomération d'Épinal et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Au départ l'objectif était de mettre en place un chenal de délestage pour protéger une berge de l'érosion. Cependant cela pourrait porter atteinte aux ouvrages en aval. Il est ainsi proposé de planter une ripisylve en rive gauche.



Restauration du Saint-Oger

Action proposée dans le cadre de l'étude préalable à la restauration de la Moselle et ses affluents et inscrite dans le CTEC de la CAE. L'objectif est de proposer des actions GEMA et PI sur ce bassin versant qui a subi d'importantes inondations. Le COPIL de démarrage s'est déroulé le 27/07/2021.

Le COPIL n°2 s'est déroulé le 31/05/2023 pour présenter les résultats de l'étude préliminaire. Le SMMA a souhaité recueillir les remarques de l'ensemble des acteurs avant de valider cette phase.

Ainsi les communes de Deyvillers, Aydoilles, Dogneville et Jeuxy ont été rencontrées pour recueillir leurs remarques sur le projet. Un courrier a été adressé aux communes de Chavelot, Thaon les Vosges, et Epinal.

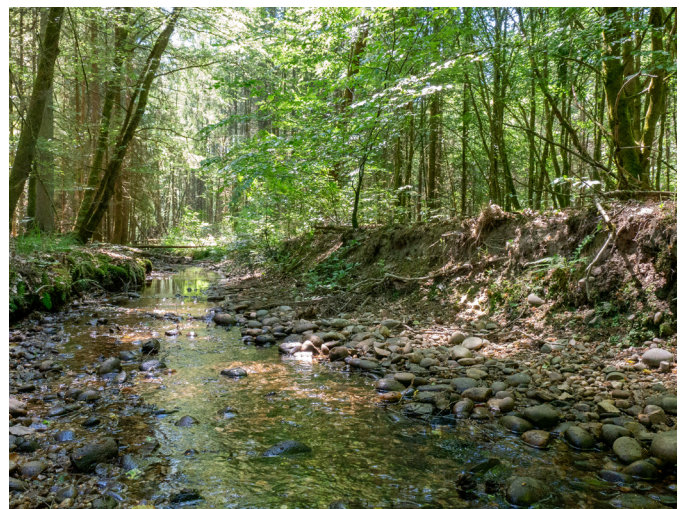
Le chiffrage initial du projet est de 430 000€ HT mais le plan d'actions proposé par le bureau d'étude ARTELIA se monte à 636 700€ HT.



Restauration du ruisseau de Soba à Epinal

Action proposée dans le cadre de l'étude préalable à la restauration de la Moselle et ses affluents. L'objectif est de proposer un projet à court terme sur ce bassin versant.

En effet, suite à la prospection il a été décidé d'évoluer vers un programme global à l'échelle du bassin versant. Une réunion se déroulera en mars 2024 pour définir les objectifs du nouveau projet.





La Moselle dans la traversée d'Épinal

Action proposée dans le cadre de l'étude préalable à la restauration de la Moselle et ses affluents, elle est inscrite dans le Contrat Territorial Eau et Climat (CETEC) signé entre la CAE et l'Agence de l'Eau.

L'étude préalable démarrera en 2024. Elle visera à proposer des aménagements paysagers et d'usage sur les berges (aménagement urbains, renaturation du parcours de kayak, création de promenades au bord de la Moselle, ...) en cohérence avec un projet de restauration écologique du cours d'eau porté par le Syndicat Mixte Moselle Amont.



Restauration de la Moselle sur le secteur Socourt Chamagne

Action proposée dans le cadre de l'étude préalable à la restauration de la Moselle et ses affluents et inscrite dans le CTEC de la CAE.

La zone d'étude a été étendue pour inclure la commune de Gripport. Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été ainsi signée avec la Communauté de Communes du Pays de Saintois (CCPS).

Le Dossier de Consultation des Entreprises a été rédigé en accord avec les partenaires.

Le marché pour l'étude d'aménagement de la Moselle sur la commune de Socourt et Gripport a été attribué au bureau d'études Fluvial.IS.

Le COPIL de démarrage s'est déroulé le 27/10/2023.



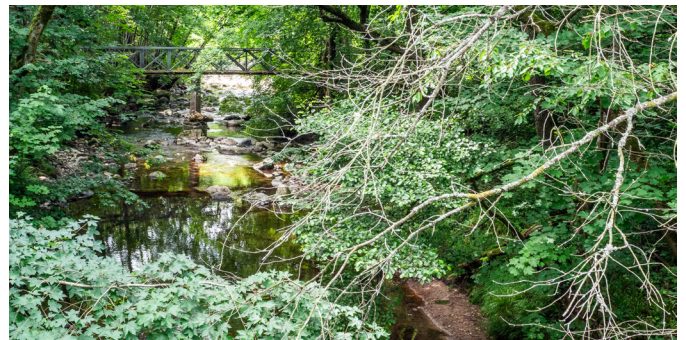
Restauration d'un affluent de la Moselle

Action proposée dans le cadre de l'étude préalable à la restauration de la Moselle et ses affluents et inscrite dans le CTEC de la CAE.

Il s'agit de mener une étude sur le Grand bief ou sur le Rainjuménil et le Ruisseau de la forêt.



Restauration du bassin versant de la Moselle de sa source jusqu'à Rupt-sur-Moselle



L'étude engagée par la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges s'est poursuivie en 2023 avec le recrutement d'un nouveau bureau d'études : le bureau d'études Fluvial.IS

Les phases de concertation avec les riverains et le suivi de l'avancement de l'étude seront deux éléments importants de la mission de notre prestataire sur ce bassin versant.

Le SMMA a réalisé un travail bibliographique, a mis en relation le bureau d'études avec les acteurs du territoire et a réalisé des prospections de terrain.

Le travail cartographique et le recensement des propriétaires riverains font également partie des missions du SMMA dans le cadre du suivi de l'étude.





Restauration du bassin versant de la Moselotte

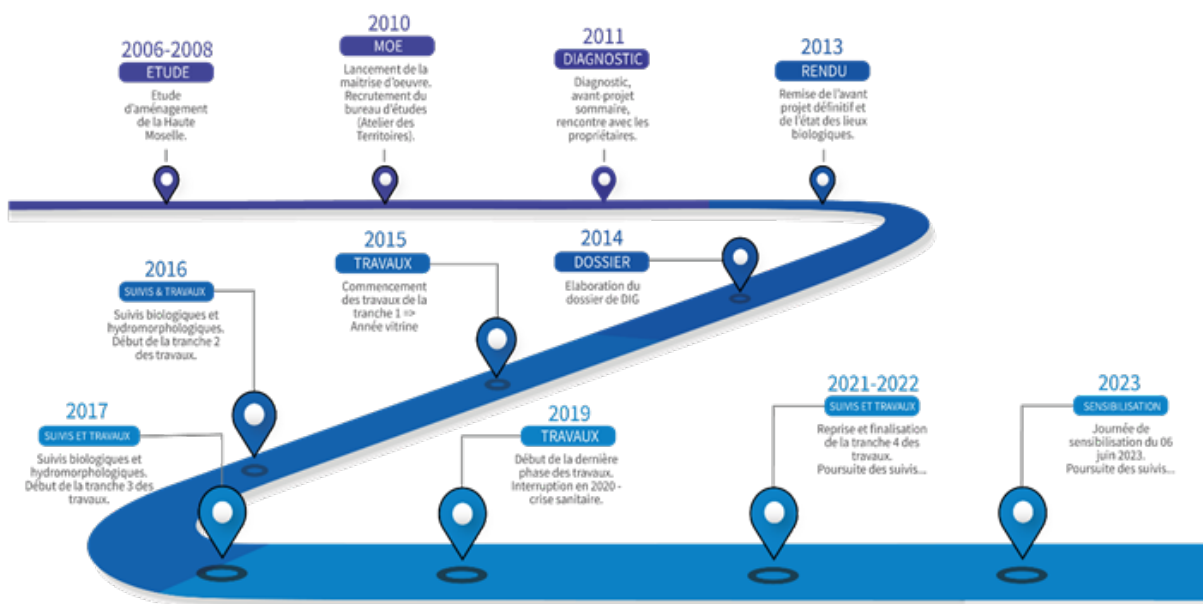
Le programme de restauration de la Moselotte et de ses affluents, de la phase études à la phase travaux, a duré 12 ans (cf. cartographie des aménagements et frise chronologique). Ce programme a reçu le Trophée de l'Eau décerné par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse en 2019.

Après la fin des travaux en 2022, il a été convenu d'informer et de sensibiliser les différents publics sur ce type de programme et les intérêts pour la préservation et la restauration de nos milieux aquatiques.

Une journée de sensibilisation s'est donc déroulée le 6 juin 2023 sur plusieurs sites de restauration. Elle a réuni élus et partenaires avec une présentation des différentes opérations réalisées ces dernières années : restauration de la continuité écologique, renaturation de berges, plantations...

De plus, un suivi scientifique est toujours en cours sur le linéaire de la Moselotte entre Thiéfosse et Vagny. Les résultats permettront de suivre les évolutions dans le cadre de la restauration de la continuité écologique puisque 3 seuils ont été supprimés (chacun ayant une hauteur qui était comprise entre 1,50 m et 2 m).

Les premiers résultats entre 2016 (avant travaux) et 2021 démontrent que le milieu tend à retrouver un profil naturel (succession de mouilles, radiers, fosses) qui était composé auparavant de grands plats lenticules dus à l'effet « retenue » des anciens seuils. Le volet biologique montre une amélioration dans le cortège piscicole (les espèces typiques de ce type de rivière pouvant se déplacer librement désormais) ainsi que pour le cortège de macro invertébrés (moins de vases, une meilleure oxygénation, ...).





Restauration du bassin versant de la Vologne

Le programme de restaurations de la Vologne et de ses affluents, démarré en 2016, porte sur plus de 120 km de cours d'eau et se compose de 4 tranches de travaux.

Les 3 premières tranches sont achevées, réceptionnées et soldées, il reste la dernière tranche du programme à engager en 2023.

Cette tranche a fait l'objet d'un report des opérations n'ayant pu être réalisées dans les tranches précédentes qui ont été réceptionnées avant le transfert de la compétence GeMAPI de la CCB2V au Syndicat Mixte Moselle Amont.

Le programme Vologne n'a pas repris à la date du 31 décembre 2023. Cependant l'ensemble des démarches pour y parvenir ont été réalisées au cours de l'année 2023.

Le volet administratif, lié au transfert de maîtrise d'ouvrage de la CCB2V au SMMA, ainsi que la vérification de la validité des marchés auprès de la trésorerie d'Épinal désormais en charge du paiement des factures de ce programme, s'est avéré plus long que prévu.

Ainsi au mois de février 2023, les contacts ont repris avec le maître d'œuvre du programme, à savoir le bureau d'études SINBIO Scop, en vue de préparer au mieux la reprise des travaux.

Suite à cela a débuté le travail d'actualisation du « Porté à Connaissance » nécessaire à l'achèvement et à la régularisation des travaux sur le Barba (interrompus en octobre 2019, dans le cadre d'une procé-

sure judiciaire pour destruction de zone humide, à l'issue de laquelle le maître d'ouvrage a été acquitté).

Au cours du printemps, les contacts ont repris pour obtenir un accord visant à dégager des journées d'intervention dans les plannings du maître d'œuvre et de l'entreprise « Nature & Techniques », qui n'avaient pas intégré la Vologne à leur plan de charge annuel.

En parallèle, le 8 juin 2023, une rencontre a eu lieu avec la Direction des chantiers d'insertion « Eau & Pierre », qui agissent en tant que sous-traitant au mandataire du marché, afin de s'assurer de la possibilité pour leurs équipes à intervenir sur le traitement de la végétation à partir de l'automne 2023.

L'ensemble de ces concertations a permis de s'assurer de la disponibilité de l'ensemble des acteurs du projet, bien que le temps dégagé par « SINBIO Scop » et « Nature & Techniques » soit très limité pour l'année 2023.

L'absence de disponibilité de la part des entreprises mandataires des marchés sur cette année interroge sur la continuité du programme tel qu'il a été défini au lancement des marchés de travaux en novembre 2015. En début d'année 2024, une réunion pour définir les hypothèses d'organisation pour la finalisation du programme sera provoquée avec le Maître d'œuvre et « Nature & Techniques ».

L'objectif du SMMA est de parvenir, à minima, à la finalisation des opérations engagées sur le Barba jusqu'à leur interruption.





Restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau à Mulettes Perlières

La mulette perlière est un grand bivalve des eaux douces européennes et nord-américaines qui a subi globalement depuis la fin du dix-neuvième siècle une forte régression géographique et populationnelle sur la quasi-totalité de son aire de répartition.

Dans le Grand-Est, l'espèce est historiquement documentée du bassin de la Vologne sur trois cours d'eau : Neuné, Barba, Vologne. La dégradation des milieux aquatiques a entraîné la quasi-disparition de l'espèce, réputée éteinte depuis 1997. Toutefois, 4 spécimens étaient encore connus dans le Neuné depuis les prospections du C.E.N. Lorraine en 2005.

En 2018, les EPCI engagés dans la GeMAPI sur le secteur de présence historique de l'espèce ont engagé, avec la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar, une étude visant à établir d'un diagnostic des populations relictuelles sur la base des techniques innovantes. Elle a permis de déterminer que l'espèce était encore présente sur un tronçon de la Vologne.

En Décembre 2021, la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges et la Communauté d'Agglomération de Saint Dié des Vosges, ont validé un Plan d'Actions et de Conservation (PCA) des fonctionnalités écologiques des cours d'eau à Mulettes Perlières, dont les premières actions ont été engagées dès le début de l'année 2022.

Ce plan a été validé par les élus des deux collectivités en décembre 2021.

L'animation du PCA s'est donc répartie entre les différents partenaires travaillant à la mise en œuvre de ce plan : CASDDV, SHNEC, CCB2V et SMMA. Cela se traduit par un travail de terrain pour la sensibilisation des acteurs locaux et régionaux, les prospections, et le suivi administratif.

Le tournage d'un film documentaire sur le thème de la disparition de la Mulette Perlière dans les Vosges a été engagé par une équipe de documentaristes naturalistes qui a procédé à l'interview des acteurs du projet, et notamment des agents du SMMA en charge de la thématique.

En juillet 2023, des prospections sur le tronçon de Vologne où les tests ADNe ont confirmé à 2 reprises la présence d'individus, se sont déroulées sur 2 jours consécutifs, avec l'appui d'une équipe de plongée. Malgré la mobilisation d'une quinzaine de participants, les prospections visuelles sont restées infructueuses. L'ensemble de l'équipe des techniciens du SMMA a participé à ces 2 journées qui ont permis d'enrichir leur connaissance des milieux aquatiques. A l'issue de cet effort, les prochaines tentatives de repérage des individus utiliseront l'approche scientifique pure, en multipliant les points ADNe sur le tronçon en question.

En parallèle aux démarches scientifiques, le SMMA s'est fortement mobilisé, tout au long de l'année 2023, pour mener la concertation autour du projet d'Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels (APPHN) à Mulettes Perlières sur le Haut Barba, porté par les services de l'État. Élus et agent en charge de la thématique ont animé plusieurs réunions avec les acteurs du territoire : rencontres avec les conseils municipaux, responsables d'AAPPMA, agriculteurs... Ces échanges portaient sur les réglementations à mettre en place afin d'assurer le maintien de l'excellente qualité de la rivière Barba en vue de la réintroduction de Mulettes Perlières. Ce travail d'animation territoriale a reposé à la fois sur des rencontres de terrain, et sur plusieurs réunions en conseil municipal ainsi que des réunions avec la communauté agricole du bassin versant. Pour faciliter l'acceptation du projet, des rendez-vous avec les exploitants, sur leurs terrains, ont été organisés pour définir l'acceptabilité des mesures réglementaires envisagées.

Le SMMA continue à mener, pour la partie GEMA qui le concerne, les efforts nécessaires à la préservation des fonctionnalités écologiques des cours d'eau à Mulettes Perlières dans les Vosges, en particulier à travers l'élaboration du programme de restauration du Neuné et de ses affluents.





Restauration du bassin versant du Durbion



La CCB2V en collaboration avec la CAE a engagé la première phase des travaux du programme Durbion en 2018. Suite à la découverte, et la destruction accidentelle, d'une espèce protégée, la Mulette Épaisse (*Unio Crasus*), les travaux ont été arrêtés.

Les services de l'état ont exigé qu'une étude d'inventaire faune/flore soit menée pour que la protection des espèces protégées soit mieux prise en compte dans le cadre du programme de travaux. Face à l'ampleur des modifications à apporter au projet, les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre ont dû être résiliés.

Fin 2021, un prestataire a été mandaté pour inventorier la faune et la flore cependant qu'un nouveau maître d'œuvre était recruté. Les études engagées en 2022, se sont poursuivies sur l'année 2023, et le maître d'œuvre a finalisé le programme de travaux en phase projet.



Restauration du bassin versant du Neuné

La CASDDV et la CCB2V ont réalisé, via un partenariat et une collaboration avec la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de COLMAR, un diagnostic des habitats potentiels à Mulette perlière sur le bassin versant de La Vologne, validé en décembre 2020.

En 2022, le Bureau d'études SINBIO SCOP a été recruté pour mener l'étude préalable à la restauration du bassin versant du Neuné et de ses affluents, dont la maîtrise d'ouvrage a été reprise par le SMMA à sa création.

L'année 2023 a vu le déroulement complet de cette étude, de la phase de diagnostic et de la concertation des acteurs locaux à la phase finale des propositions d'actions. L'étude a été rendue fin 2023. Le programme d'actions préconisées par le bureau d'étude s'étend sur environ 100 km de cours d'eau, avec un chiffrage prévisionnel estimé à 3 M€.

L'essentiel des problématiques relevées sont des ruptures de continuité écologiques avec des ouvrages transversaux.

La suite à donner à ce projet est de lancer une première concertation des propriétaires concernés par les actions préconisées dans l'étude pour faire un premier écrémage : refus du propriétaire, ouvrages réguliers et actifs... Un marché de maîtrise d'œuvre regroupant les actions qui ont le plus de chances d'aboutir sera ensuite lancé.





Restauration de la continuité écologique sur 2 ouvrages à Saint-Nabord et Saint-Étienne-les-Remiremont

En 2022, un marché pour la restauration de la continuité écologique a été attribué au cabinet ARTELIA pour l'aménagement du complexe hydraulique composé du seuil de la Croix Saint-Jacques, ouvrage public, et du seuil de Ranfaing, ouvrage privé, situés à Saint-Nabord et Saint-Etienne-lès-Remiremont.

L'année a été consacrée à l'étude des différents scénarios d'aménagement du complexe hydraulique en vue de restaurer la continuité écologique et d'améliorer la qualité des habitats. Une étude complémentaire a été menée afin de réaliser un relevé topographique des deux sites et de leurs abords.

Deux scénarios ont été retenus :

- Le contournement des ouvrages par la rive droite, scénario le plus ambitieux.
- L'équipement par une passe à poissons de l'ouvrage public associé à l'arasement avec rampe enrochée de l'ouvrage privé, scénario moins ambitieux.

Il faut noter que le gestionnaire de l'ouvrage public n'était pas clairement identifié parmi différents services de l'État.

Fin 2023, les élus ont retenu le scénario d'équipement. Les propriétaires privés refusaient en effet le scénario le plus ambitieux à savoir le contournement des ouvrages par leurs propriétés.

L'année 2024 sera donc consacrée à la finalisation des études et à l'obtention des autorisations administratives.



Restauration du bassin versant de la Moselle et de la Moselotte



Lancée fin 2015, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'étude « l'Atelier des Territoires » afin d'établir un diagnostic, d'élaborer puis mettre en œuvre un programme de restauration des cours d'eau situés sur le bassin versant de la Moselle de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM).

A l'issue du diagnostic validé en 2017 par le comité de pilotage, le programme de travaux a été scindé en deux volets : un volet « affluents » et un volet « Moselle-Moselotte ».

Fin 2021, un nouveau marché a été publié pour la restauration et l'entretien de la Moselle et de la Moselotte (hors affluents et hors ouvrages hydrauliques). Le marché a été notifié début 2022 au cabinet FLUVIALIS qui a actualisé le diagnostic réalisé par le précédent maître d'œuvre et rédigé l'avant-projet sommaire du programme. Deux réunions de CO-TECH et un comité de pilotage ont été organisés au cours de l'année 2022 pour ce programme.

Début 2023, le rapport d'avant-projet sommaire et le programme d'études complémentaires à réaliser pour finaliser la phase « étude » ont été validés par le comité de pilotage.

L'année a donc été consacrée à la réalisation des études suivantes :

- Levés topographiques (profils en travers et en long, semi de points de la vallée) de la Moselle/Moselotte sur 11 sites concernés par les opérations de diversification des écoulements ;
- Acquisition de données bathymétriques, réalisation d'un LIDAR et d'inventaires naturalistes (flore, chiroptères, avifaune, amphibien, castor) dans le cadre du projet ambitieux de renaturation des étangs du Vouau (8 ha) et de reconquête de l'espace de mobilité de la Moselle à Saint-Nabord.

Le maître d'œuvre débutera sur la fin d'année la rédaction du rapport d'avant-projet définitif et de projet.



Restauration de certains affluents de la Moselle

Dès 2018, l'Atelier des Territoires, maître d'œuvre, a travaillé à l'élaboration des avant-projets sur le volet « affluents ».

Un premier dossier loi sur l'eau en autorisation environnementale a été déposé en mai 2020. Compte-tenu du changement de réglementation en cours d'instruction (création d'une nouvelle rubrique dans la loi sur l'eau permettant d'être sous le régime de déclaration) et des demandes de compléments formulées par les services de l'État, le dossier déposé en mai 2020 pour le volet « affluents » a été retiré pour être retravaillé.

En janvier 2021, de nouvelles réunions ont été organisées avec l'ensemble des propriétaires concernés par les projets ambitieux de renaturation et ceux concernés par la tranche 1 des travaux, restauration et entretien de ripisylve. Ces réunions ont été fructueuses car elles ont permis de recueillir l'avis des propriétaires. Toutefois, elles se sont traduites par la nécessité de revoir certains projets et de réaliser des études complémentaires : levés topographiques, étude de sols, étude géotechnique...

Un premier dossier loi sur l'eau comprenant les opérations simples de restauration (mise en défens des berges, effacement simple d'ouvrages hydrauliques, etc.) et les opérations d'entretien de ripisylve a été déposé en mai 2021. Fin 2021, le dossier a été validé par la DDT. L'enquête publique a pu se dérouler durant l'été 2022. L'arrêté d'autorisation des travaux a été promulgué en octobre ce qui a permis de lancer le marché de travaux fin 2022.

Le marché a été notifié début 2023 à l'entreprise SETHY qui a débuté les travaux de la première tranche, Grand Fouchot, Petit Fouchot et ruisseau de Seux, le 16/08/2023. Les travaux seront finalisés début 2024 par la réalisation des plantations sur ces 3 ruisseaux. Il sera également lancé le marché de

travaux pour les 4 autres tranches annuelles d'intervention.

Au global, il y'a eu un traitement raisonné de la ripisylve sur 2,2 km, une suppression des résineux sur 1,2 km (50 m³ de bois valorisés), deux passages à gué aménagés et 10 mètres de clôtures posés, et une végétalisation des berges sur 2,2 km pour un montant de travaux aux alentours des 80 000 € HT.

En parallèle de l'élaboration de ce dossier, plusieurs études complémentaires ont été réalisées depuis 2021 concernant les projets ambitieux à savoir :

- Une étude de sols concernant le projet de restauration de la continuité écologique sur la scierie de Vecoux (cours d'eau le Reherrey) ;
- Des levés topographiques complémentaires au droit de 4 projets de renaturation ;
- Une synthèse bibliographique sur les espèces protégées du territoire.

La réalisation de ces études a permis d'engager fin 2021 la rédaction d'un second dossier loi sur l'eau. Le dossier a été validé et l'arrêté préfectoral a été publié début 2023. Une première consultation pour le marché de travaux s'est déroulé d'avril à juin 2023. Celle-ci a été déclarée sans suite par le bureau du SMMA en juillet 2023 car le coût des mesures d'accompagnement dépassait largement l'estimation du maître d'œuvre. Les élus ont souhaité allouer le marché pour séparer les mesures d'accompagnement (passerelles piétonnes et carrossable) des projets de renaturation. Une seconde consultation a été publiée en août. Deux lots sur 3 ont été notifiés en fin d'année et des discussions sont encore en cours au sujet de la réalisation ou non d'une passerelle carrossable en mesure d'accompagnement. Le coût global du projet sera proche des 230 000 € TTC. Les travaux ont été reportés en 2024 pour ce dossier.





Étude d'inventaire des zones humides

Le SMMA a prévu de lancer un inventaire des zones humides sur son périmètre de compétence, intégrant les études préexistantes de niveau 2, menées sur les territoires de la Communauté d'Agglomération de Saint Dié Des Vosges et le la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges.

Il s'agira d'harmoniser l'état de connaissance des zones humides sur la base des méthodes utilisées sur ces territoires précurseurs. Cette étude devra mener à l'élaboration de plan de gestion et de préservation des zones humides, tout en intégrant des projets de restauration en fonction des enjeux identifiés lors des reconnaissances de terrain.

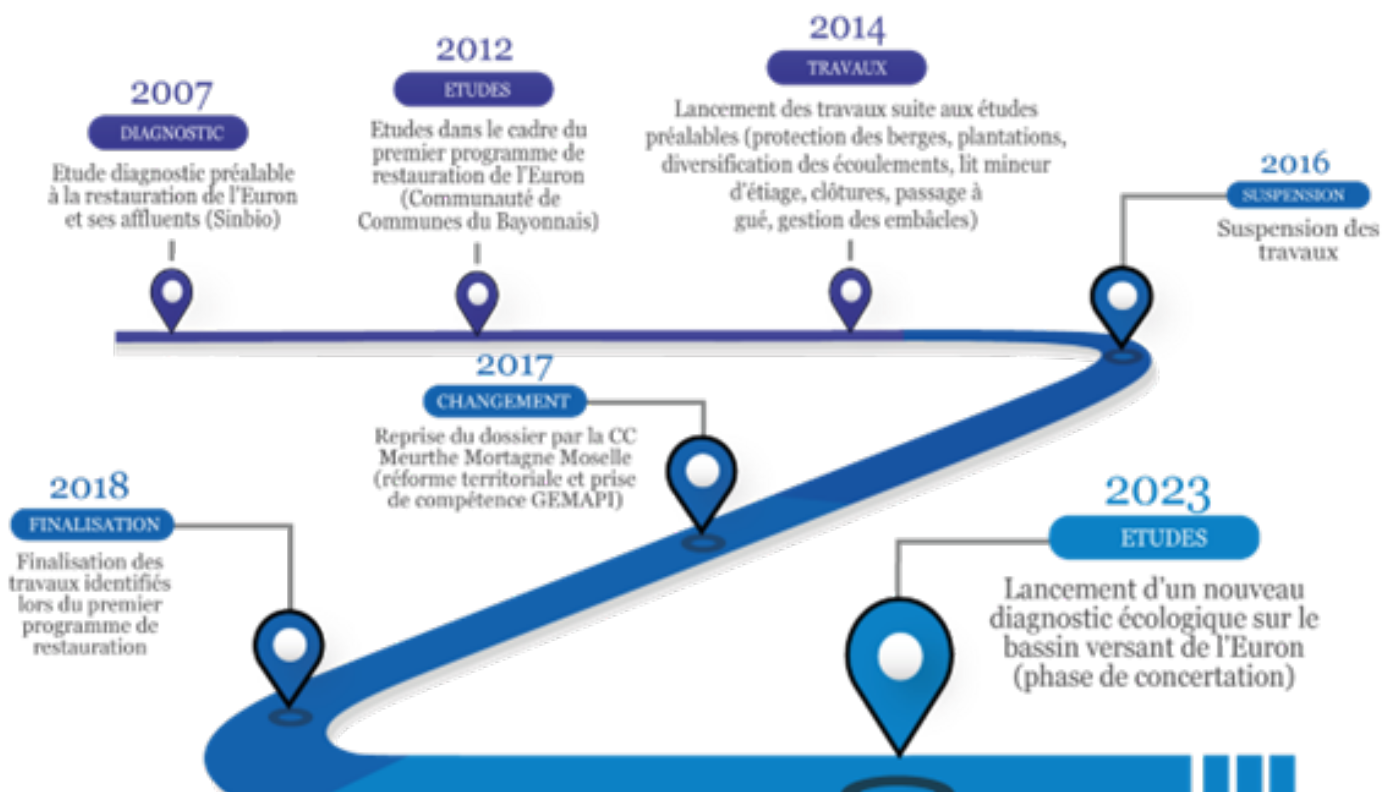
A ce jour, les pièces constitutives du marché visant à recruter le bureau d'études sont en cours d'élaboration, et un projet de restauration et de valorisation est à l'étude sur le territoire de la CCB2V sur le ban communal de Jussarupt. Il s'agit d'une zone humide liée à la proximité de plusieurs bras de la Vologne qui pourrait faire l'objet d'une restauration puis d'une valorisation en parallèle au projet de création de la Voie Verte de Laveline devant Bruyères à Gérardmer.



Restauration du bassin versant de l'Euron

Le linéaire de l'Euron avait précédemment fait l'objet d'une étude et d'un programme léger de restauration. Il a été décidé de poursuivre ce travail en réalisant une étude diagnostic sur l'Euron mais aussi ses affluents, pour un linéaire total de 150 km, en partenariat avec la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle qui sera le maître d'ouvrage.

Un marché de maîtrise d'œuvre sera lancé fin 2023 pour ce diagnostic et qui permettra d'avoir une liste d'actions et de travaux à réaliser pour la reconquête de la bonne qualité des eaux du bassin versant de l'Euron.

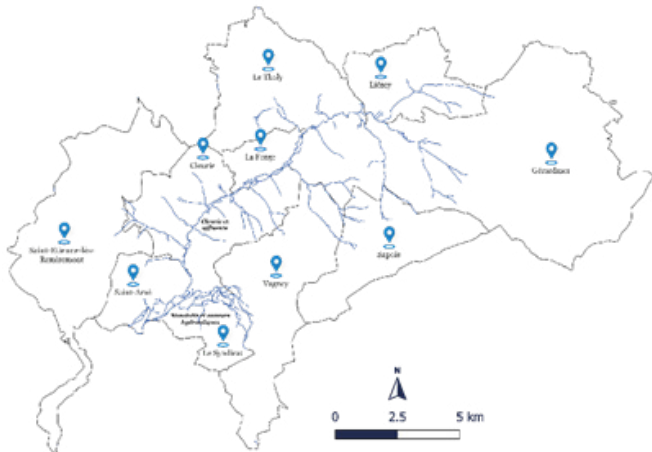




Restauration du bassin versant de la Cleurie

Le programme de restauration de la Cleurie et de ses affluents concerne la Cleurie (18,5 km) et ses affluents (50 km), ainsi qu'une partie de la Moselotte et ses annexes hydrauliques (12 km) sur les communes de Le Syndicat, Cleurie, Gérardmer, Liézey, Vagney, Sapois, Le Tholy, La Forge et Saint-Amé.

Une étude pour la restauration de la Cleurie et de ses affluents ainsi qu'une partie de la Moselotte a été réalisée de 2018 à 2023 sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes des Hautes Vosges puis du Syndicat Mixte Moselle Amont. Cette étude a permis à partir d'un inventaire de terrain, d'établir un diagnostic sur le fonctionnement des milieux aquatiques et de déterminer un programme d'actions jusqu'à la phase d'Avant-Projet Définitif (APD).



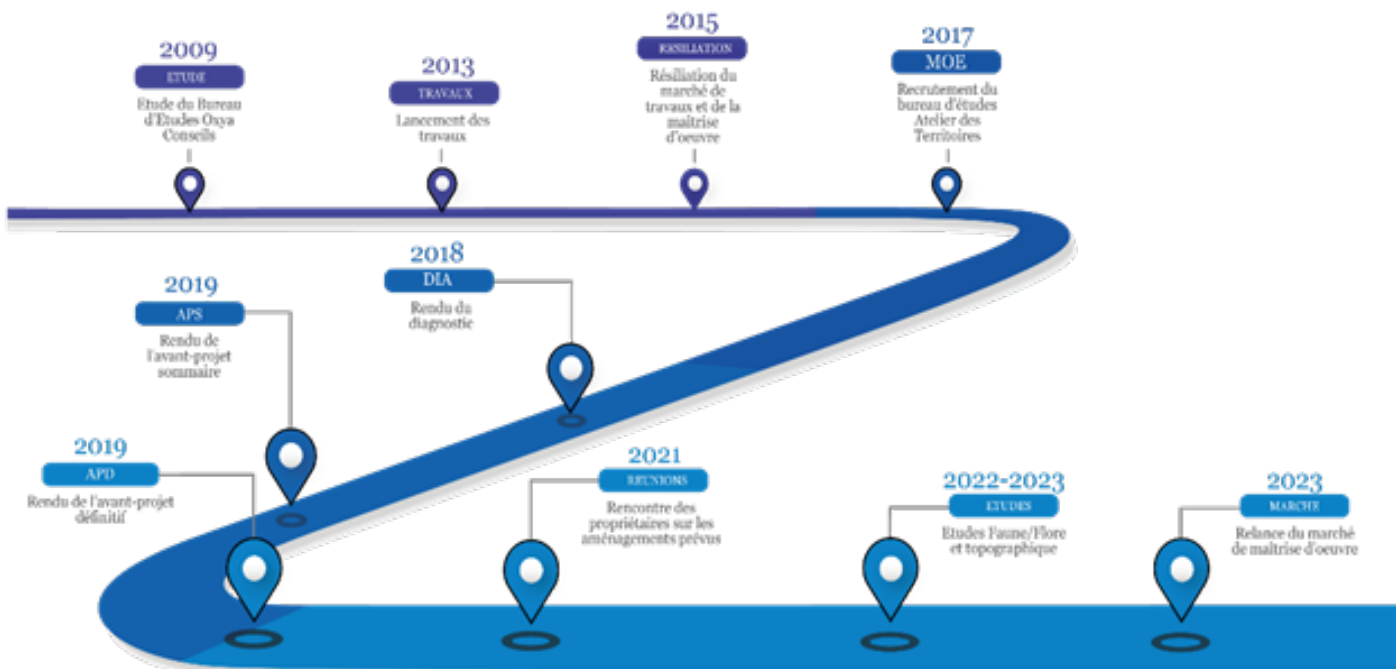
L'objectif désormais est de lancer la maîtrise d'œuvre pour la phase PRO et les travaux qui s'ensuivent avec les opérations suivantes :

- Traitement de la végétation ;
- Dérésinement des berges ;
- Traitement de la renouée ;
- Plantations et mis en défens ;
- Requalification de berges ;
- Stabilisation de berges ;
- Renaturation de cours d'eau ;
- Diversification du lit mineur ;
- Restauration de la continuité écologique ;
- Restauration d'annexes hydrauliques ;
- Zones de rejet végétalisées.

Le coût estimé des travaux prévus est de 1 753 918,07 €.

En parallèle de ce programme, deux études complémentaires ont été réalisées en 2023 :

- Une étude pré-diagnostic faune/flore afin de cibler les aménagements ayant un potentiel impact sur la faune et la flore présentes ;
- Une étude topographique permettant de dimensionner les aménagements.





Restauration du bassin versant de la Haute Moselotte



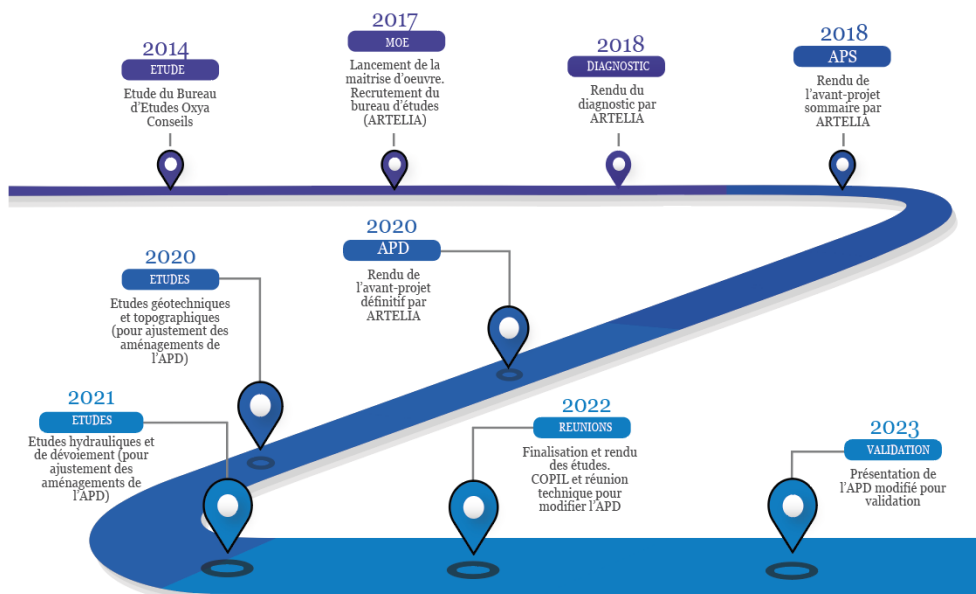
Le périmètre de l'étude concerne la partie amont de la Moselotte (30 km) et certains de ses affluents (Chajoux, Xoulces et Ventron pour un linéaire de 23 km) sur les communes de Thiéfosse, Saulxures-sur-Moselotte, Ventron, Cornimont et La Bresse.

Une étude pour la restauration de la Haute Moselotte et de ses affluents a été réalisée de 2018 à 2023 sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes des Hautes Vosges puis du Syndicat Mixte Moselle Amont (cf. chronologie ci-dessous). Cette étude a permis à partir d'un inventaire de terrain, d'établir un diagnostic sur le fonctionnement des milieux aquatiques et de déterminer un programme d'actions jusqu'à la phase d'Avant-Projet Définitif (APD).

L'objectif désormais est de lancer la maîtrise d'œuvre pour la phase PRO et les travaux qui s'ensuivent avec les opérations suivantes :

- Traitement de la végétation
- Traitement de la renouée
- Plantations simples
- Entretien de la lagune de Thiéfosse
- Restauration de la continuité écologique
- Renaturation de cours d'eau
- Aménagement d'une annexe hydraulique
- Aménagement de l'île de Saulxures-sur-Moselotte
- Désenrochements de berges
- Zones de rejet végétalisées

Le coût estimé des travaux prévus est de 2 200 000,00 €.





Le plan Grands Lacs Vosgiens



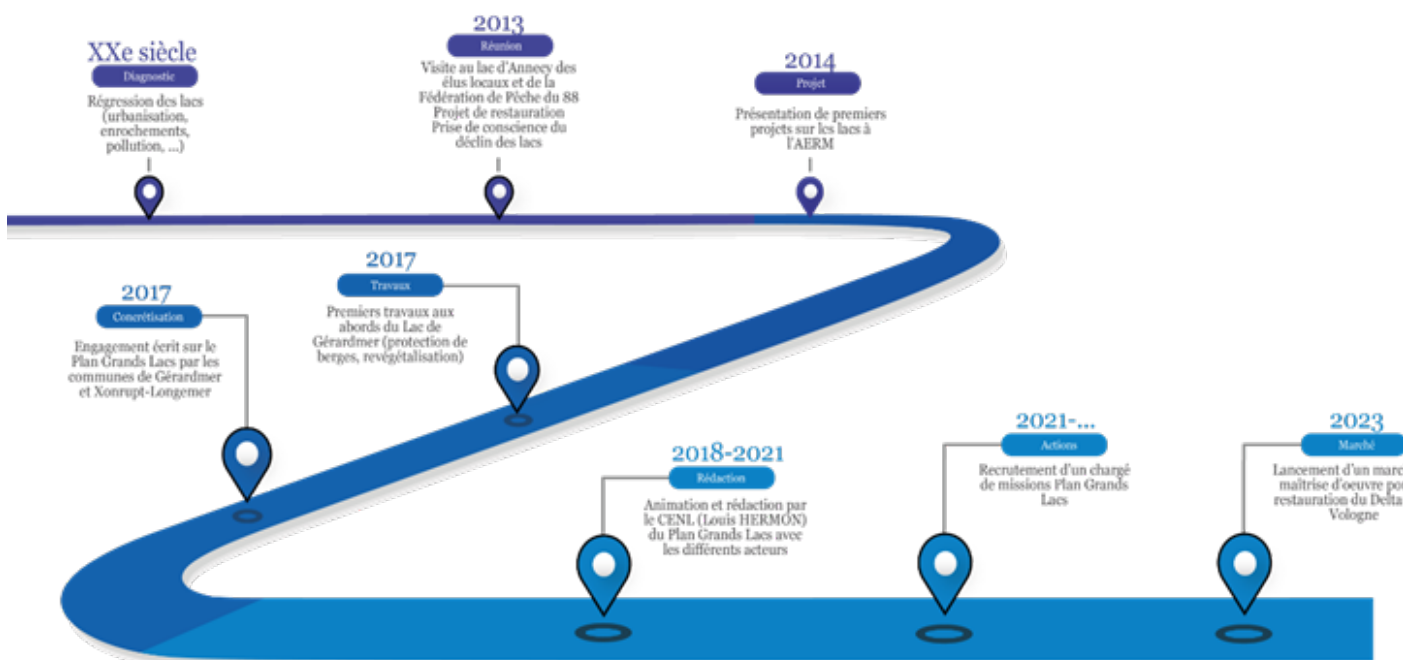
Le Plan Grands Lacs est un plan d'action dont l'objectif est de préserver les lacs de la vallée de Gérardmer, Longemer et Retourner ainsi que leurs services écosystémiques, c'est-à-dire les services rendus par les lacs, qui en découlent (préservation de la qualité des eaux brutes en vue de potabilisation, de maintien d'activités nautiques, stockage naturel de l'eau, attractivité paysagère, ...).

Les pressions exercées sur les écosystèmes semblent s'accroître depuis quelques années avec l'augmentation constante de la fréquentation de la vallée. Le tourisme saisonnier, autrefois marqué en été et en hiver, paraît devenir un tourisme quatre saisons, tout en conservant ses pics d'affluence en période estivale et hivernale. Cette augmentation de la fréquentation de la vallée entraîne indirectement une pression accrue sur les écosystèmes et de fait, sur la ressource en eau.

À la suite de ces constats, et sous l'impulsion de di-

vers partenaires locaux et institutionnels (Agence de l'Eau, Etat, Commissariat de Massif, et Département), le Plan Grands Lacs a été officiellement lancé à la fin de l'année 2021. Aujourd'hui, ce plan d'action regroupe des actions sous trois grandes thématiques : la préservation de la ressource en eau, la préservation des habitats et la sensibilisation du grand public aux enjeux de préservation de ces écosystèmes. L'objectif étant, de réussir à préserver à la fois le fonctionnement des écosystèmes et les services écosystémiques qui en découlent.

Parmi ces actions, le Syndicat Mixte Moselle Amont se porte maître d'ouvrage pour lancer en 2023 le marché de maîtrise d'œuvre sur le site pilote du delta de la Vologne sur le lac de Longemer. Cette étude permettra de définir les aménagements à réaliser sur ce secteur pour retrouver une fonctionnalité naturelle. Le site constituera un outil de capitalisation pour les travaux futurs.





Étude sur l'Avière et ses affluents



L'étude sur l'ensemble du bassin versant de l'Avière est un diagnostic hydromorphologique, accompagné de propositions de travaux. Le linéaire total de cours d'eau concerné est de 150 km.

Elle est la première étude interne effectuée par le SMMA, et s'inscrit de manière optimale comme mission principale d'alternance pour Tristan FEVRE en 2023-2024. Les livrables à ce sujet sont deux mémoires et soutenances universitaires, et un rapport technique.

Ce diagnostic analysant l'entièreté du réseau hydrographique permet d'acquérir des données récentes préalablement à l'élaboration d'un programme de travaux. Aussi, pour les partenaires, il est une source d'informations inédites sur un grand nombre d'affluents, et une mise à jour des données hydromorphologiques sur l'Avière et une partie de ses affluents. En effet antérieurement, une étude préalable partielle du bassin versant a été menée en 2006 par la Chambre d'agriculture, avant la mise en œuvre d'un programme de travaux étendu entre 2008 et 2011.

Dans ce contexte, la finalité de cette étude diagnostique en cours est l'élaboration d'un programme d'actions sur 2024, 2025 et 2026.



Réhabilitation de la friche de Beauménil



Le Syndicat Mixte Moselle Amont (SMMA) en partenariat avec la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges (CCB2V) participe au projet de réhabilitation de la friche de Beauménil; C'est un ancien site industriel ayant accueilli plusieurs activités au cours de sa vie : tissage, usine SEB puis émaillerie.

Une réunion avec les différents partenaires a permis de faire le point sur l'état des connaissances de ce site et des actions qu'il était possible d'engager en fonction des compétences respectives.

La préfecture des Vosges a été sollicitée afin de s'assurer que le projet entre bien dans les statuts de la collectivité et du Syndicat. Une visite s'est déroulée, le 18 octobre 2023, en présence de M. David Percheron, secrétaire général de la Préfecture, pour comprendre les enjeux liés à ce site particulier.

Règlement d'intervention

Au cours de l'année 2023, l'équipe du Syndicat Mixte Moselle Amont a travaillé à l'élaboration d'un document de cadrage, permettant de fixer les modalités d'intervention de l'établissement sur les problématiques de gestion des milieux aquatiques. Le règlement d'intervention a été adopté le 30 novembre 2023, par délibération du Comité syndical.

Il s'agit d'un document pédagogique qui présente les procédures, les objectifs, et les principes, régissant les interventions du Syndicat Mixte Moselle Amont (SMMA) dans la gestion des milieux aquatiques.

Voici les éléments développés à travers ce règlement, en commençant par la caractérisation des droits et devoirs de chacun dans le cadre d'une gestion intégrée des milieux aquatiques :

Les enjeux environnementaux : Le préambule souligne que l'eau est un patrimoine commun et que sa protection est d'intérêt général. Il est essentiel de préserver les écosystèmes aquatiques et leurs fonctionnalités pour permettre l'adaptation au changement climatique et garantir l'accès à cette ressource.

L'implication des riverains : Les propriétaires riverains sont responsables du bon entretien du cours d'eau et de ses berges lorsque ces derniers sont « non-domaniaux ». Lorsque ces obligations ne sont pas remplies, le SMMA peut engager des travaux de restauration et doit alors obtenir l'accord des propriétaires riverains pour la réalisation des opérations, et établir des conventions avec eux, pour l'instruction des autorisations réglementaires.

Le cadre légal : Le SMMA s'engage à respecter les objectifs de la Directive 2000/60/CE, qui établit un cadre pour la politique de l'eau en Europe. Cela inclut la préservation et la restauration des fonctionnalités naturelles des écosystèmes aquatiques. En outre, le document décrit la manière dont les interventions doivent respecter des prescriptions établies par la Police de l'Eau, pour éviter de perturber les écosystèmes aquatiques.

Les processus d'intervention : Avant toute intervention, le SMMA doit obtenir des autorisations, y compris la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour l'utilisation de fonds publics sur des terrains privés. Cette démarche peut prendre plusieurs mois.

Les différentes phases d'élaboration d'un programme global : Le document décrit les différentes phases d'un projet de restauration des milieux aquatiques, de la phase de diagnostic jusqu'à la mise en œuvre des travaux, avec une durée totale estimée entre 5 et 7 ans pour l'ensemble du processus.

A travers le règlement d'intervention, le

SMMA se dote d'une doctrine pour gérer les demandes d'intervention ponctuelles selon un protocole structuré.

Voici les étapes clés de ce processus :

Réception de la demande : Lorsqu'une commune, un propriétaire riverain, ou un autre acteur, sollicite l'aide du SMMA pour une problématique sur un cours d'eau, la demande est d'abord reçue par écrit. Cela peut concerner divers problèmes liés à la gestion des milieux aquatiques,

Visite de terrain : Un agent du SMMA vient effectuer une visite de terrain pour évaluer la situation. Cette étape est cruciale pour comprendre les problématiques observées et les causes potentielles des désordres constatés,

Analyse technique : Après la visite, une analyse technique est réalisée. Cela peut inclure l'élaboration d'une note technique qui résume les observations, identifie les causes des problèmes et propose des pistes d'actions ainsi que des préconisations pour le montage du projet ou la gestion des sites concernés,

Transmission de la décision : Une fois l'analyse effectuée, le SMMA transmet sa décision au demandeur. Cela peut inclure des recommandations pour des actions à engager ou un simple appui technique et administratif dans l'élaboration des dossiers réglementaires,

Actions à engager : En fonction de la décision prise, le SMMA peut engager des démarches pour une intervention ou fournir un soutien technique au demandeur.

Ce processus permet au SMMA de répondre efficacement aux besoins des acteurs locaux tout en respectant les réglementations en matière de gestion des milieux aquatiques.



[Télécharger règlement d'intervention](#)

Prévention des inondations

Études de danger pour la régularisation des ouvrages

Les collectivités dotées de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » doivent définir les systèmes d'endiguement et les aménagements hydrauliques situés sur leur territoire de compétence afin d'en assurer leur gestion.

Le Syndicat Mixte Moselle Aval a été chargé de porter ces études de régularisation sur notre territoire.

La convention porte sur la réalisation par le SMMAval des études de dangers des ouvrages potentiels de protection hydraulique sur notre territoire ainsi que des études connexes nécessaires à leur réalisation : géotechniques, géophysiques, topographiques...

Prévention par la gestion des milieux aquatiques

Les actions de GEMA sont généralement menées un objectif de protection contre les inondations, on parle de «PI douce».

C'est le cas notamment de l'étude sur les zones humides et le programme sur le Saint-Oger.



Avancée des études en 2023

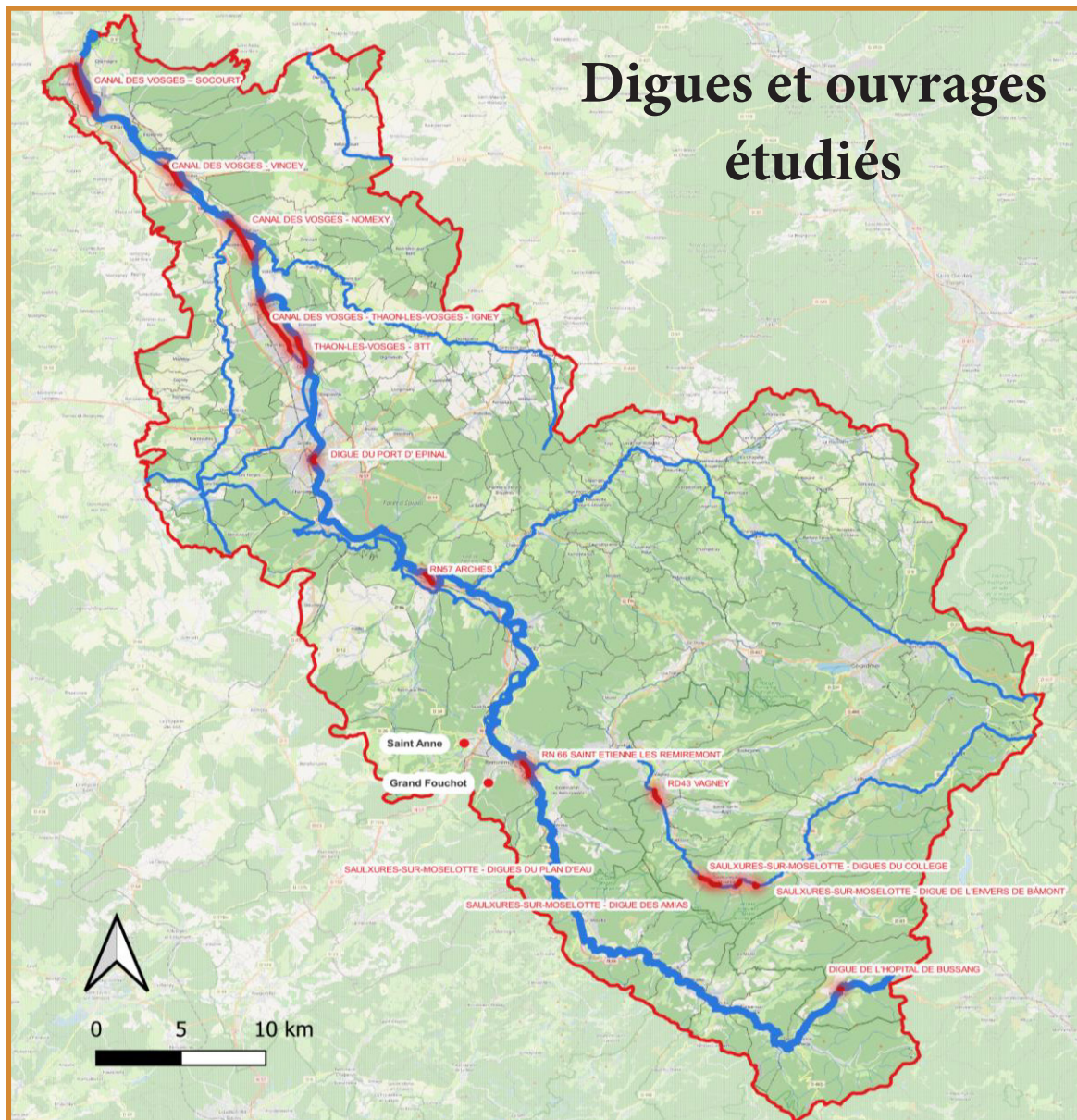
Une première échéance était fixée au 30 juin 2023, avec la nécessité de prendre une décision concernant les digues précédemment classées.

Le comité syndical réuni le 21 juin 2023 a validé la demande de classement de trois systèmes d'endiguement.

	Linéaire	Population protégée
Ehpad Bussang	200 m	350 habitants
Saulxures/Moselotte «Bamont»	106 m	200 habitants
Saulxures/Moselotte	1540 m	2650 habitants

Dans le même temps, les études se sont poursuivies sur les autres ouvrages à étudier, en lien avec les collectivités et partenaires concernés.





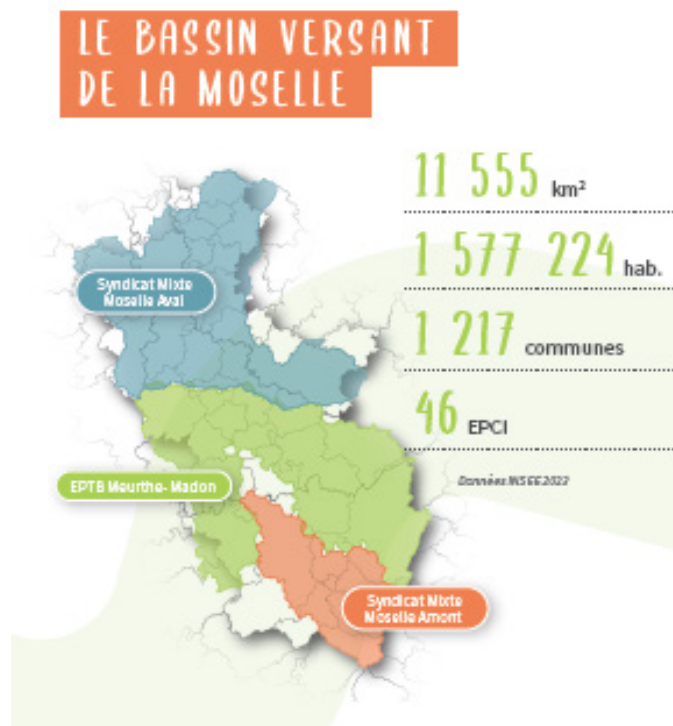
Étude sur la ressource en eau

Cette étude sur la Moselle française sera portée par l'EPTB Meurthe-Madon en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, EDF, le Syndicat Mixte Moselle Amont et le Syndicat Mixte Moselle Aval.

L'élaboration des éléments de l'étude seront travaillés entre les services, au cours de l'année 2024.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Bilan des ressources en eau sur la Moselle française ;
- Recensement des pressions de prélèvement que subissent ces ressources, et secteurs potentiellement "en tension", ou à l'équilibre ;
- Reconstitution des séries hydrologiques hors influence des prélèvements ;
- Estimation des volumes disponibles par secteur hydrographique ;
- Analyse des besoins futurs



Création participative de notre logo

Nous avons confié la création de notre logo à l'agence spinalienne «lenevé.com». Plusieurs consultations des élus et des agents du syndicat ont orienté progressivement les propositions initiales très variées vers le logo définitif et la charte graphique qui l'accompagne.



Partenariat

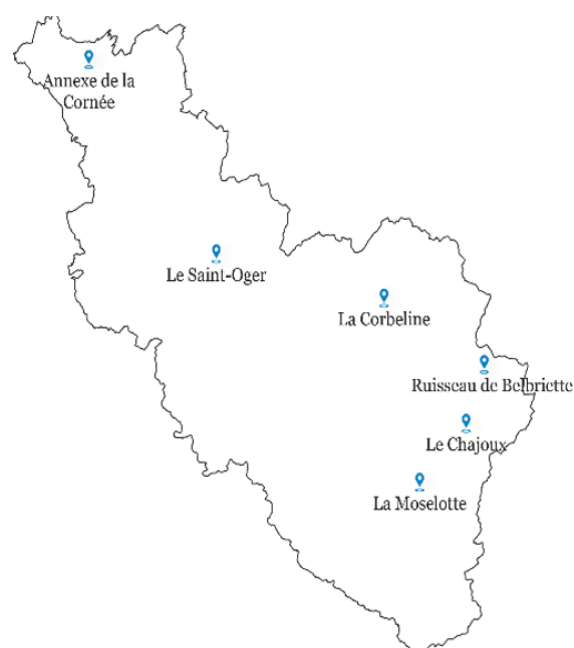
Fédération de pêche Jeunesse & Cultures

Dans le cadre de la convention avec la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Vosges (FDAAPPMA), des chantiers éducatifs sont réalisés avec Jeunesse et Cultures pour entretenir les abords de rivière en complément des programmes de restauration portés par les collectivités.

Dans le cadre de ce partenariat, la FDAAPPMA a pour missions :

- Le pilotage des travaux ;
- Le dépôt de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhin Meuse ;
- Élaboration du dossier de demande de subvention ;
- Suivi de l'instruction de la demande de subvention ;
- Demandes de solde.
- La facturation d'une partie du reste à charge au SMMA ;
- La diffusion des documents (rapport, note, diaporama, compte-rendu) pour la communication.

Le SMMA a pour rôle de participer financièrement et à communiquer de l'avancement du projet auprès de ses élus.



**Reste à charge
au SMMA
11 520,00 €**

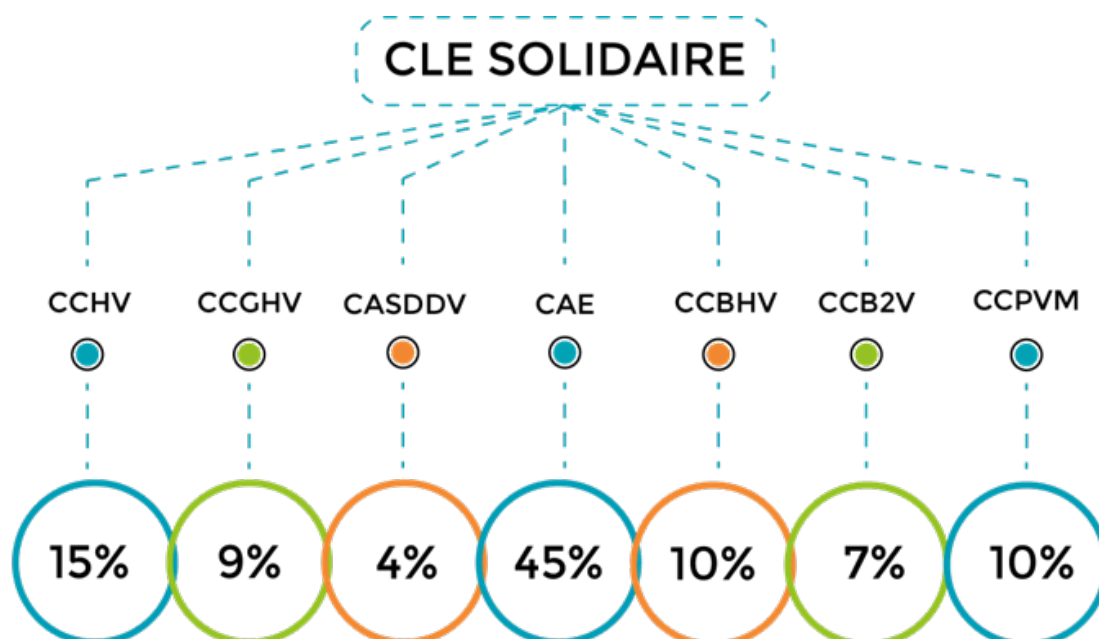


**6 sites
d'intervention
(3,5 km au total)**



Financement du service

Participations des EPCI



La clé solidaire est basée sur la superficie et la population de chaque EPCI sur le territoire du syndicat.

La participation des EPCI au Syndicat Mixte Moselle Amont sont définies statutairement selon les critères suivants :

Application de la clé de solidarité (cf. schéma) pour :

- Dépenses de fonctionnement du SMMA
- Dépenses relatives à la Prévention des Inondations (PI)
- Dépenses relatives aux études préalables de gestion des milieux aquatiques (GeMA)

Application de la règle « 70 % EPCI concerné + 30% clé solidarité » pour :

- Dépenses relatives à la réalisation des travaux GEMA (à partir de la phase PRO)

Participations 2023

TOTAL	2023
CA Saint-Dié-des-Vosges	27 782 €
CA Épinal	407 482 €
CC Bruyères Vallons des Vosges	80 198 €
CC de la Porte des Vosges Méridionales	135 091 €
CC Ballons des Hautes-Vosges	81 751 €
CC Gérardmer Hautes-Vosges	57 093 €
CC Hautes-Vosges	81 757 €
Total des participations	871 155 €

Aides financières des partenaires

Aides financières de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur le fonctionnement du syndicat, les études et les travaux

L'exercice des missions affectées au SMMA, bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre de l'appui à l'animation territoriale nécessaire à l'émergence, l'élaboration, et le suivi, des différents projets.

Ces financements portent sur les salaires des agents affectés aux projets, dans la limite de 200 jours/an pour les missions éligibles.

Le travail de l'équipe technique est ainsi décomposé sur l'année en « jours-mission », c'est-à-dire en nombre de jour dédiés à chaque mission sur l'année civile.

Les aides financières, à hauteur de 80% de prise en charge par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, portent sur les salaires chargés, avec un plafonnement déterminé à 315€/jour. A ces aides, s'ajoute un accompagnement forfaitaire pour les « frais annexes », liés à l'exercice des missions, correspondant à 25€/jour, dans la limite de 5 000€/an et par agent.

Sur l'année 2023, le Syndicat Mixte Moselle Amont a sollicité auprès de l'agence les financements pour un total de 993 jours-mission pour les missions techniques.

Les dépenses salariales prévisionnelles, en janvier 2023, se portaient à hauteur de 268 000 €, cotisations patronales incluses. Au 31 décembre 2023, à la liquidation de l'aide financière, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a retenu un montant total de 217 500 € en tenant compte du départ d'un agent, non remplacé, au mois d'avril.

Les aides perçues se sont élevées à 184 035.62 € au titre des jours-mission effectués, auxquelles se sont ajoutés 21 475 € au titre des frais d'accompagnement des missions réalisées.

L'Agence de l'Eau intervient également de manière très importante sur les études et travaux de Gestion des Milieux Aquatiques, le plus souvent à un taux de 80% des montants TTC.

Le Fonds de Prévention des Risques Naturels (Fonds Barnier)

Le coût total des dépenses liées aux études de danger pour la prévention des inondations est estimé à 868104€. Cette dernière dépense est subventionnée à 50% par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Le Conseil Régional Grand Est et le Conseil Départemental

Ils peuvent participer au financement de certains projets, comme c'est le cas pour l'étude faune-flore pour le projet Durbion aidée par le conseil régional. Toutefois, le point suivant expose une difficulté pour l'obtention d'aides par ces deux collectivités pour les travaux de gestion des milieux aquatiques.

Imputation en fonctionnement des travaux de gestion des milieux aquatiques

La réglementation nous contraint d'imputer les travaux de gestion des milieux aquatiques dans la section de fonctionnement. Cette exigence pose des problèmes très sérieux au syndicat :

- Pas d'éligibilité au FCTVA
- Pas de possibilité d'emprunter pour ces travaux.
- Pas de possibilité de subventionnement par le conseil départemental et le conseil régional avec lesquels toutefois des échanges sont en cours pour trouver des solutions.

Réunions statutaires

Bureau

15 février 2023

- Adhésion à l'assurance statutaire du CDG au 1er mars 2023
- Préparation DOB

16 mars 2023

- Préparation du budget primitif 2023

1er juin 2023

- Régularisation des ouvrages de protection contre les inondations
- Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'étude pour l'aménagement de la Moselle sur les communes de Socourt et Grippont
- Programme Vologne et affluents, tranche 3, autorisation de lancer les travaux et de solliciter des subventions.
- Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'étude sur le bassin versant de l'Euron
- Résiliation de la maîtrise d'œuvre – Programme Haute Moselotte et affluents
- Résiliation de la maîtrise d'œuvre – Programme Cleurie et affluents
- Modification du tableau des effectifs

6 juillet 2023

- Participation financière au colloque Mulette perlière
- Déclaration sans suite marché de travaux pour la renaturation de 3 affluents de la Moselle
- Compte Épargne temps
- Modalité d'application de récupération de la journée de solidarité
- Mise en place de l'action sociale obligatoire

7 septembre 2023

- Notification du marché Socourt-Chamagne
- Notification du marché de travaux affluents Moselle/Moselotte
- Autorisation du recours à des contrats d'apprentissage

18 octobre 2023

- Notification de la tranche optionnelle n°1 – Marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique sur deux ouvrages hydrauliques à Saint-Nabord et Saint-Etienne-Lès-Remiremont.
- Marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique sur deux ouvrages hydrauliques à Saint-Nabord et Saint-Etienne-Lès-Remiremont - Notification de la tranche optionnelle n°1
- Marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la Moselle-Moselotte - Notification de la tranche optionnelle n°1
- Modification du tableau des effectifs
- Étude de préfiguration relative à la gestion quantitative sur le bassin versant de la Moselle : Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec EPTB Meurthe Madon et le Syndicat Mixte Moselle Aval
- Adhésion à la procédure de médiation préalable obligatoire (MPO) dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le Centre de gestion des Vosges.

22 novembre 2023

- Attribution du marché de la Cleurie
- Attribution du marché de la Haute Moselotte

Comité Syndical

9 mars 2023

- Débat d'orientations budgétaires
- Renouvellement des délégations du comité syndical au bureau
- Rapport et débat d'orientation budgétaire
- Validation du marché public pour l'étude de restauration de la Moselle et de ses affluents de sa source à Rupt sur Moselle
- Convention de partenariat avec la Fédération des Vosges pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Déplacement des élus dans le cadre d'un mandat spécial
- Validation de l'avant-projet définitif – Programme Haute Moselotte et affluents

30 mars 2023

- Règlement budgétaire et financier.
- Autorisations de programme, autorisations d'engagement et autorisations de crédit
- Budget primitif 2023
- Fixation des cotisations 2023 des EPCI

21 Juin 2023

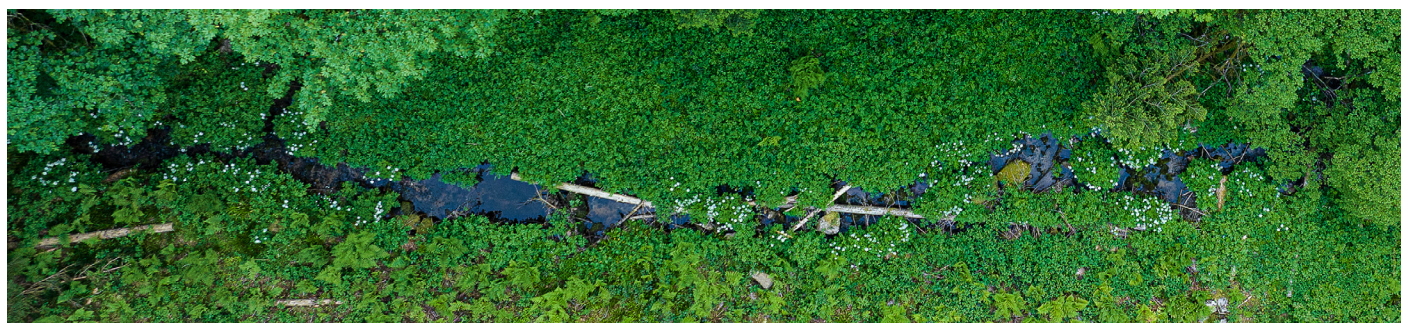
- Compte de Gestion 2022
- Compte Administratif 2022
- Décision modificative
- Affectation du résultat
- Demande de classement du système d'endiguement de Bussang
- Demande de classement du système d'endiguement de l'envers du Bâmont à Saulxures-sur-Moselotte
- Demande de classement du système d'Endiguement du collège et des Amias à Saulxures-sur-Moselotte
- Élargissement des commissions aux délégués suppléants
- Désignation de délégués suppléants dans les commissions.

21 Septembre 2023

- Adresse de correspondance du syndicat
- Renouvellement du CDD d'un poste de technicien
- Présentation du projet «Neuné et affluents»

30 Novembre 2023

- Règlement d'intervention pour la gestion des milieux aquatiques



**Élaboration d'une programmation pluriannuelle
liée à une prospective budgétaire**

Installation et équipement du siège à Arches

Réorganisation de l'équipe administrative et technique

Application du règlement d'intervention

Animation, sensibilisation et information vers les élus et le public





syndicat mixte
**Moselle
Amont**

3 rue de la Gare 88380 Arches
syndicat-mixte@moselleamont.fr
03 29 82 56 74

crédits photos : syndicat mixte Moselle Amont